

Supported taxonomies : 22.16 to 22.18.2 & 19.4 to 19.5

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DRAFT

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **EOLE-LIEN**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Bout du Village(TX)

N° : 54

Boîte :

Code postal : 5020

Commune : Temploux

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Namur

Adresse Internet : www.eole-lien.be

Adresse e-mail : info@eole-lien.be

Numéro d'entreprise

0539.923.774

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

20-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EUROS** approuvés par l'assemblée générale du **26-03-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.4, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **WERGIFOSSE Brigitte**

administratrice  
Rue Sainte Wivinne 9  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **HINYOT Eric**

administrateur  
Rue sous l'Eglise 3A  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **SAUVAGE Hubert**

président du Conseil d'Administration  
Rue Sainte Wivinne 1  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **MANGEZ Jean H.**

administrateur-délégué  
Bout du Village 54  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **VERBOIS Jean-Louis**

administrateur  
Chaussée de Nivelles 239  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **ALLARD Jean-Marie**

administrateur  
Rue de la Grande Sambresse 39  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **DE WAELE Michel**

administrateur  
Rue d'Alvaux 53  
5032 Bothey  
BELGIQUE

### **GATELLIER Pascal**

administrateur  
Rue de la Grande Sambresse 28  
5020 Temploux  
BELGIQUE

### **COCU Xavier**

administrateur  
Rue Saint Antoine 18  
5020 Temploux  
BELGIQUE

**JM DEREMINCE SRL Réviseur d'Entreprise (B00117)**

0434447162  
Avenue Baron Fallon 28  
5000 Namur  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

DEREMINCE Jean-Marie réviseur (B00117)  
commissaire-réviseur  
Avenue Baron Fallon 28  
5000 Namur  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C / D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>4.383.040,75</u></b>	<b><u>2.987.741,19</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>85.990,75</b>	<b>95.911,95</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>4.254.800</b>	<b>2.849.829,24</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.254.800	42.000
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		2.807.829,24
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>42.250</b>	<b>42.000</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>500.502,11</u></b>	<b><u>36.609,08</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>188.334,32</b>	<b>566,62</b>
Créances commerciales		40	188.334,32	14
Autres créances		41		552,62
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>302.345,18</b>	<b>34.042,46</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>7.822,61</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>4.883.542,86</b>	<b>3.024.350,27</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>751.917,75</u></b>	<b><u>481.774,42</u></b>
Indisponible		10/11	<b>855.000</b>	<b>848.300</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		110	835.000	
<b>Réserves</b>		111	20.000	
Réserves indisponibles		12		
Réserves statutairement indisponibles		13		
Acquisition d'actions propres		130/1		
Soutien financier		1311		
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	132		
<b>Subsides en capital</b>		133		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		14	<b>-103.082,25</b>	<b>-366.525,58</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		15		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		19		
Pensions et obligations similaires		16		
Charges fiscales		160/5		
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
<b>Impôts différés</b>		163		
		164/5		
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>4.131.625,11</u></b>	<b><u>2.542.575,85</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>3.709.182,88</b>	<b>2.510.632,34</b>
Dettes financières		170/4	3.709.182,88	2.510.632,24
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	3.334.182,88	2.010.632,24
Autres emprunts		174/0	375.000	500.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>422.442,23</b>	<b>28.189,24</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	365.817,12	25.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.144,86	3.189,24
Fournisseurs		440/4	5.144,86	3.189,24
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	180,25	
Impôts		450/3	180,25	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	51.300	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		<b>3.754,37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>4.883.542,86</b>	<b>3.024.350,27</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>					
Marge brute	(+)/(-)		9900	536.373,95	211,89
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	570.690,01	6.740,35
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	34.316,06	6.528,46
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	160.121,2	5.250
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	889,86	347,5
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)		9901	<b>375.362,89</b>	<b>-5.385,61</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4	75/76B		<b>72,54</b>
Produits financiers récurrents			75		72,54
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
<b>Charges financières</b>		6.4	65/66B	<b>60.619,56</b>	<b>50.287,05</b>
Charges financières récurrentes			65	60.619,56	50.287,05
Charges financières non récurrentes			66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)		9903	<b>314.743,33</b>	<b>-55.600,12</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>			780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>			680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)		9904	<b>314.743,33</b>	<b>-55.600,12</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>			789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>			689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)		9905	<b>314.743,33</b>	<b>-55.600,12</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-51.782,25</b>	<b>-366.525,58</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	314.743,33	-55.600,12
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-366.525,58	-310.925,46
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-103.082,25</b>	<b>-366.525,58</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>51.300</b>	
Rémunération de l'apport	694	51.300	
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>95.911,95</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039	500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>95.411,95</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	9.421,2	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>9.421,2</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(21)	<b>85.990,75</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>3.139.910,49</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.555.670,76	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>4.695.581,25</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>290.081,25</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	150.700	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>440.781,25</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>4.254.800</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	42.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	250	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	42.250	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	42.250	

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>365.817,12</b>

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912	<b>1.341.802,29</b>
------	---------------------

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913	<b>2.367.380,59</b>
------	---------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921	
------	--

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

Fournisseurs

8991	
------	--

Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061	
------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

8922	3.575.000
------	-----------

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	3.575.000
-----	-----------

Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

Fournisseurs

8992	
------	--

Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

Impôts

9032	
------	--

Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

9062	<b>3.575.000</b>
------	------------------

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	4.254.800
91621	27.500
91631	4.152.500
91711	
91721	3.575.000
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Honoraires du commissaire-réviseur

Exercice
3.000

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.  
Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.  
Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.  
Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

Au 31/12/2021, la société a encore une perte cumulée de € 103.082,25. La construction de notre éolienne s'est achevée le 30 juin 2021, permettant six mois de production sans incident notable. Les ventes des six derniers mois de l'exercice ont apporté un bénéfice de l'exercice de €314.743,33, réduisant la perte cumulée à € 103.082,25. Cette perte cumulée devrait être ramenée à zéro mi-2022. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ou (-) (en unités))
<b>COCITER sc</b> 0508727881 Société coopérative Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE					2020-12-31	EUR	1.021.696	15.565

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**RAPPORT DE GESTION**



## RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2022

### 1. Evolution des affaires.

Lors du huitième exercice de votre coopérative, EOLE-LIEN est devenue une vraie coopérative de production : premiers kWh le 6 mai 2021, réception de l'éolienne de Temploux fin juin, six mois de production normale. Nous étions nombreux, plus de 175 coopérateurs, pour inaugurer notre grande machine le 28 août !

Lors de l'inauguration, Brigitte et Hubert avaient lancé un appel pour "équilibrer" et élargir le Conseil d'Administration. L'appel a été entendu, cinq candidats dont quatre candidates, participent au Conseil comme observatrice.teur.

Notre installation photovoltaïque sur le toit du tennis de Temploux continue à fonctionner, elle réduit la consommation du tennis qui "auto-consomme" l'essentiel de l'électricité produite. Elle est rentable pour EOLE-LIEN et pour le tennis.

Côté finances, la construction de l'éolienne s'est terminée sans surprise, dans le budget. Assez normalement, nous avons utilisé entièrement le crédit bancaire, notre dette était maximale à la fin de la construction..

Tout le monde a entendu parler de l'augmentation des prix de l'électricité. Pour EOLE-LIEN, qui vend son électricité verte à COCITER, un prix élevé veut dire des rentrées financières élevées. Vous le lirez plus loin, le bilan est très bon.

Cociter, le fournisseur wallon qui appartient aux 13 coopératives de production, continue à grandir : 7000 clients. Avec l'augmentation des prix, la vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais Cociter prend des initiatives.

Début 2022, nous avons mis à jour nos statuts, nous devrions être agréés comme "entreprise sociale" prochainement.

Dès sa création, EOLE-LIEN avait inscrit dans ses statuts son ambition de renforcer le lien social en finançant des actions concrètes "près de chez nous". Un groupe de travail s'est mis en route pour étudier divers projets.



## 2. Résultats et situation de la coopérative EOLE-LIEN.

L'exercice s'est étendu du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31/12/2021 :

les services et biens divers se sont élevés à	€ - 34.316,06
les amortissements sont de	€ - 160.121,20
les autres charges, des cotisations obligatoires, sont de	€ - 889,86
les charges financières (intérêts d'emprunts) sont de	€ - 60.619,56
les ventes se sont élevées à	€ 570.690,01
le résultat de l'exercice est un bénéfice de	€ 314.743,33

Situation : le bilan de l'exercice fait apparaître à l'actif

des immobilisations incorporelles de	€ 85.990,75
des immobilisations corporelles de	€ 4.254.800,00
des immobilisations financières de	€ 44.250,-
des créances pour	€ 188.334,32
des liquidités pour	€ 302.345,18
des charges à imputer pour	€ 7.822,61
Total de l'actif (et du passif !)	€ 4.883.542,86

Au passif, l'apport propre s'élève à	€ 855.000,-
les emprunts obligataires subordonnés à	€ 375.000,-
la dette bancaire à plus d'un an à	€ 3.334.182,88
les dettes à plus d'un an échéant dans l'année à	€ 365.817,12
les dettes fournisseurs et autres à	€ 56.625,11
et les pertes cumulées à	€ - 103.082,25

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, présentera son rapport.

## 3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant

## 4. Risques et incertitudes.

L'éolienne et les panneaux PV sont en production, les risques sont faibles.

EOLE-LIEN n'utilise pas d'instrument financier. Elle n'a pas de succursale.

EOLE-LIEN n'emploie pas de personnel, les administrateurs sont tous bénévoles.



5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la coopérative : néant.

6. Activités de recherche et de développement : néant.

## 7. Règles d'évaluation.

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

## 8. Justification de l'application des règles comptables de continuité.

Tant l'éolienne que les panneaux photovoltaïques rentrent bien dans l'objet social de notre coopérative : investir dans des moyens de production pour devenir producteur d'énergie verte et citoyenne. Dans les deux cas, c'est la vente d'électricité et de certificats verts qui permet de rentabiliser l'investissement, enregistré en immobilisation corporelle.

Au 31/12/2021, la société a encore une perte cumulée de € 103.082,25. En vertu de l'article 3 :6 § 1<sup>er</sup> 6° CSA, le Conseil d'Administration doit justifier l'application des règles comptables de continuité.

La construction de notre éolienne s'est achevée le 30 juin 2021, permettant six mois de production sans incident notable. Les ventes des six derniers mois de l'exercice ont apporté un bénéfice de l'exercice de € 314.743,33, réduisant la perte cumulée à € 103.082,25. Cette perte cumulée devrait être ramenée à zéro mi-2022. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.



EOLE-LIEN a investi € 42.250,- dans le capital de COCITER. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : EOLE-LIEN produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité à EOLE-LIEN et la revend aux coopérateurs d'EOLE-LIEN, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Cociter a connu des pertes pendant ses premières années : en fin 2017, les pertes cumulées s'élevaient à 77% du capital de Cociter, fin 2018, 40%, fin 2019, 32%, fin 2020, 25% du capital. Le capital total de Cociter suit la croissance de ses ventes : € 1.405.000,- fin 2021. Vu l'amélioration des résultats de Cociter, la solidité de son capital et l'évolution rapide de ses fonds propres, le Conseil d'Administration d'EOLE-LIEN a décidé de ne pas prendre de réduction de valeur sur cette participation.

EOLE-LIEN ne possède que 3.0% du capital de Cociter. Mais cette participation est stratégique. EOLE-LIEN est invité à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'EOLE-LIEN participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. EOLE-LIEN exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement.

EOLE-LIEN a pris une participation symbolique dans NewB, la nouvelle banque coopérative éthique belge, € 2.000 pour un capital total de plus de € 50M, parce que le projet de NewB cadre avec les valeurs coopératives défendues par EOLE-LIEN. Cette participation est enregistrée comme placement de trésorerie (510).

9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres.

Le projet d'EOLE-LIEN est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable : tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité renouvelable : le besoin social central est satisfait. EOLE-LIEN devrait fournir un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'EOLE-LIEN obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.



## 10. Information et formation des coopérateurs.

En 2021, EOLE-LIEN a envoyé deux “newsletters” d'information à tous ses coopérateurs, deux courriers électroniques et invité ses coopérateurs à l'inauguration de l'éolienne le 28 août 2021 : 175 coopérateurs ont participé à la réunion.

Les coopérateurs ont particulièrement apprécié les exposés documentés sur les travaux de construction, le fonctionnement du Conseil d'Administration, l'apport d'EOLE-LIEN à la transition énergétique..... De nombreux enfants, en général coopérateurs, ont animé joyeusement cette inauguration.

## 11. Emission de parts nouvelles.

En 2021, 44 nouveaux coopérateurs ont souscrit 67 parts nouvelles. Il n'y a pas eu de démission ou de retrait de coopérateur.

## 12. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 6%, soit € 6,- bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2021, 511 coopérateurs possédaient 8550 parts d'EOLE-LIEN, les dividendes s'élèveraient à € 51.300,- en tout. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

EOLE-LIEN est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Les rentrées du second semestre 2021 ont été importantes, parce que le prix de l'électricité était élevé, c'est de notoriété publique. Le Conseil reconnaît sans détour qu'il n'est pour rien dans ces rentrées exceptionnelles.

EOLE-LIEN est un tout petit acteur dans le marché de l'électricité. Le contrat de vente de notre électricité à Cociter est le contrat standard que Cociter propose à tous ses associés, le prix suit l'indice “Belpex”, un indice à court terme sur le marché belge de l'électricité. EOLE-LIEN, sans expérience comme vendeur d'électricité, a accepté et signé ce contrat en 2020.

De même, le prix sur le Belpex est un indice de type boursier, EOLE-LIEN n'a aucune influence sur cet indice. Même si ces rentrées sont exceptionnelles, elles n'en sont pas moins réelles, les liquidités en fin d'année en attestent.

Le bénéfice de l'exercice est de € 314.743,-. Le dividende à distribuer, € 51.300,-, ne représente que 16% du bénéfice annuel, dont la plus grande part sert à réduire la perte reportée : celle-ci est passée en un an de € - 366.525,- à € -103.082,-.

La loi impose au Conseil d'Administration de s'assurer que la distribution d'un dividende respecte les conditions de l'actif net et de liquidité.



Le test de l'actif net revient à vérifier qu'après distribution, l'actif net, € 751.917,75, ne devienne pas inférieur aux fonds propres indisponibles, € 20.000,- au 31/12/2021, €500.000,- lors de la distribution, c'est bien le cas.

Le test de liquidité revient à vérifier qu'après distribution, la société pourra faire face à toutes ses obligations envers ses créanciers (= payer ses dettes) pendant les 12 mois suivant la distribution. Pour l'année 2022, les dettes à plus d'un an échéant dans l'année s'élèvent à € 365.817,12 auxquelles s'ajoutent les dépenses courantes, € 36.000,- et les frais financiers, € 60.000,-, total € 462.000,-. Au 31/12/2021, les liquidités s'élèvent à € 302.345,18, le 25/01/2022 à € 483.718,-, soit un montant suffisant pour faire face aux dépenses totales de 2022. Les rentrées prévisibles durant le seul 1er trimestre 2022 devraient suffire pour faire face aux dépenses jusqu'en mai 2023.

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, commentera les tests effectués par le Conseil d'Administration.

Les coopérateurs d'EOLE-LIEN ont montré leur détermination en investissant dans le capital de la coopérative. Il a fallu de longues années sans aucune rétribution du capital pour arriver à la situation d'aujourd'hui. Le Conseil d'Administration est très heureux de pouvoir proposer un premier dividende de 6% bruts.

Le Conseil rappelle aux coopérateurs que le dividende est fonction du résultat de chaque année, et qu'il n'est jamais garanti !

### 13. Démissions et nominations.

Le mandat de réviseur de Monsieur Jean-Marie DEREMINCE vient à échéance cette année. Le srl JM DEREMINCE réviseur d'entreprise, représentée par Monsieur J.-M. DEREMINCE, réviseur, propose ses services pour un nouveau mandat de trois ans, soit la révision des exercices 2022, 2023 et 2024. Ses horaires s'élèveraient à € 3.250,-/an + TVA.

Plusieurs candidats administrateurs poseront leur candidature lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022, ils pourront se présenter à l'Assemblée. .

### 14. Divers : néant.

Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

(signé)  
Jean H. MANGEZ  
Administrateur-délégué

(signé)  
Hubert SAUVAGE  
Président du Conseil d'Administration